

# **Protection anti-vol**



Figure 3-1

### 3 Protection anti-vol

Le nombre de vols d'engins de chantiers a fortement augmenté ces dernières années.

Afin de permettre de retrouver, voire d'identifier, plus rapidement les engins volés par les autorités enquêtrices (par exemple LKA, BKA, douane), les engins de chantiers **Ahlmann** sont équipés des marques d'identification suivantes :

#### 3.1 Marques d'identification sur le véhicule

(1) La plaque signalétique Machine (3-1/flèche). Outre le nom du fabricant, cette plaque comporte le numéro **FIN** à 17 chiffres (Numéro d'identification du véhicule) commençant par W09.

(2) Le numéro **FIN** est également gravé à l'avant (3-2/flèche).

(3) La plaque ROPS (3-3/flèche).

En plus du nom du fabricant, cette plaque contient des données à propos du type ROPS, du type de véhicule et du poids total admis.



Figure 3-2

#### 3.2 Arrêter et garer la machine

(1) Braquer à fond vers la gauche ou vers la droite.

(2) Serrer le frein de parking (4-9/3).

(3) Incliner le dispositif d'attache rapide autant que possible pour que

- les dents du godet,
- les griffes du palettiseur ou
- la flèche du crochet de grue

puissent être posés sur le sol.

(4) Arrêter (4-8-/6) les transmetteurs de soupape pour l'hydraulique de travail et supplémentaire (4-8/4 et 4-8/5).

(5) Amener le commutateur de marche (4-10/11) en position „marche AV“ ou „marche AR“.

(6) Enclencher le cran de marche hydraulique „I“ (4-10/9).

(7) Retirer la clé de contact.

(8) Débrancher le coupe-batterie (8-36/1).

(9) Allumer les phares de travail (4-10/6). \*

(10) Allumer le gyrophare (IO) (4-10/5). \*

(11) Allumer le système de feux de détresse (4-8/14). \*

(12) Pousser l'interrupteur principal de direction (4-8/1) en position » Feu de route ». \*

(13) Verrouiller les deux portes.

(14) Verrouiller le bouchon du réservoir.

(15) Verrouiller le capot-moteur.



Figure 3-3

\* En cas de court-circuitage, les passants seront rendus attentifs à l'éclairage inhabituel de la machine.

### **3.3 Dispositifs d'antidémarrage**

#### **3.3.1 Transpondeur dispositif d'antidémarrage**

(Équipement optionnel)

Le „transpondeur dispositif d'antidémarrage“ est un dispositif d'antidémarrage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.

Si le transpondeur (par exemple, pendentif à la clé de contact) est enlevé de l'unité réceptrice (dans les environs immédiats de la serrure d'allumage), ces fonctions sont interrompues.

#### **Avantage en cas de sinistre :**

Le transpondeur, dispositif d'antidémarrage correspond aux nouvelles exigences renforcées des assurances. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur !

#### **3.3.2 Dispositif d'antidémarrage codable**

(équipement optionnel)

Le „dispositif d'antidémarrage codable“ est un dispositif d'antidémarrage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.

L'entrée d'un code permet d'activer une serrure à code numérique, qui permet ces fonctions de véhicule.

Ce code peut se composer d'une combinaison de chiffres souvent modifiable à volonté.

#### **Avantage en cas de sinistre :**

Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur !